NOTE D'INFORMATION

CDG HORIZONS

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
CDG CAPITAL GESTION

VISA DE l'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhla METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20173 en date du 25/11/2020.



Ikhlas METTIOU! Directeur Gestion d'actifs or protection de l'épargne

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion CDG CAPITAL GESTION, sise à 101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage, représentée par Madame Ouafae MRIOUAH en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca Tél: 0522 92 31 00(LG) Fax: 0522 92 31 50

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I-**CARACTERISTIQUES GENERALES**

Dénomination sociale

: CDG HORIZONS

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000035677

Date et référence de l'agrément

: 22/04/2020, GP20034

Date de création

: 01/07/2003

Siège social

: 101, BD Massira Al Khadra, 3ème étage

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: CDG CAPITAL GESTION

Etablissement dépositaire

: CDG Capital

Commercialisateurs

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CDG CAPITAL	Mme Lamya BENAZZOU et M. Omar Bensaid	0537 66 52 52
CDG Capital Bourse	M. Rachid OUTARIATTE	05 22 36 20 20
CDG Capital Gestion	M. Kamel El KHALFET	05 22 92 31 00

Commissaire aux comptes

: KPMG représenté par M. Aziz EL KHATTABI

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM II-

Classification

: Obligations MLT

Sensibilité min

: 1.1 (Exclu)

Sensibilité max

: 5.1 (Inclus)

Indice de référence

: MBI moyen terme publié par BMCE CAPITAL

Objectifs de gestion

: L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet une exposition sur le marché des taux avec une performance

meilleure que celle offerte par le MBI moyen terme.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, titres d'OPCVM, d'Organismes

de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Titres de créance émis ou garantis par l'Etat,
- Obligations cotées et non cotées,
- Actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca,
- Certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions,
- Titres d'OPCVM,
- Titres de FPCT et d'OPCC,
- Titres de créances négociables,
- Obligations subordonnées et perpétuelle assortis de mécanisme d'absorption des pertes et/ou annulation du paiement des intérêts,
- Créances représentatives des opérations de pensions,
- Prêt et emprunt de titres,
- DAT,
- Opérations de placement en devises à l'étranger.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Institutionnels marocains sans exclure les autres personnes morales ou personnes physiques

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 24/09/2003
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, si un jour est férié, elle est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Diffusion quotidienne le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci ainsi que les prix de souscription et de rachat des parts sont affichés dans les locaux de CDG CAPITAL GESTION, CDG CAPITAL et CDG CAPITAL BOURSE. Ils sont également publiés dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG CAPITAL GESTION au plus tard à 11 heures 30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même.

Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.

- Affectation des résultats : Capitalisation entière.

Le FCP « CDG Horizons » est un FCP de capitalisation.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - O Au maximum 3% hors taxe de la valeur liquidative.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 1,5% hors taxe de la valeur liquidative.
 - Cas d'exonération :
 - À la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion, CDG Capital et CDG Capital Bourse).
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
(1) Frais publications (HT)	20 000 dh	
(2) Commissaire aux comptes (HT)	12 000 dh	
(3) Commissions AMMC (HT)	0,025% HT	
(4) Dépositaire (HT)	0,03% HT	
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « mensuelle » (HT)	300 dh	
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » (HT)	Selon la tarification en vigueur	
Prestations de CDG CAPITAL GESTION (HT)	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	